Lycée Claude Nicolas Ledoux
EBTP • créer & construire

Lycée Privé d'Enseignement Général et Technologique

RECONNU ET SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT
Etablissement labellisé par le Ministère de l'Education Nationale
" Lycée des Métiers de la Construction et de son Environnement "

18 rue de BELFORT - 94307 VINCENNES CEDEX
Tel. 01 48 08 11 21 - Fax. 01 43 98 96 87 - www.ebtp.info

ANNEE SCOLAIRE 2015 – 2016

ENSEIGNEMENT D'EXPORATION ou DE COMPLEMENT : PLONGEE

Madame, Monsieur,

Votre enfant a choisi la plongée en Enseignement d'exploration (en classe de seconde) ou en Enseignement de complément (en classe de première.
Auriez-vous la gentillesse de faire remplir le document ci-dessous par un médecin agrée par la Fédération Française d'Étude et de Sport Sous-Marin (FFESSM) ou un médecin Spécialiste du Sport afin de pouvoir commencer au plus tôt les cours de plongée.

En espérant donner à votre fille ou à votre fils de nouvelles compétences qui lui seront utiles pour le baccalauréat mais aussi pour son investissement personnel.

Les Enseignants d'Éducation Physique et Sportive
Moniteurs FFESSM

N.B. Vous trouverez la liste des médecins agréés sur le site de la FFESSM onglet Commission Médicale.
La production d'un certificat médical de moins d'un an est obligatoire pour pratiquer la plongée sous-marine.
(Code du Sport : Article L231-2 Modifié par Ordonnance n°2010-379 du 14 avril 2010 - art.18)